

## Séance du 26 janvier 2026

Sur convocation écrite adressée aux membres du Conseil Municipal le 19 janvier 2026

Présents :

Le Maire : M. REICHHART Jean-Marc

Les Conseillers : MM. CAPOT-KLEIN Michaël, FRANCK Jean-Jacques,  
KNITTEL Jean-Paul, ROTH-FREYTAG Sandrine, POTIER Séverine, TSCHANTZ Théo

Absents ayant donné procuration : BURG Christophe (à Jean-Jacques FRANCK)

Absents avec excuse : néant

Absents sans excuse : néant

## ORDRE DU JOUR

Secrétaire de séance : Jean-Paul KNITTEL

IN EXTENSO :

- 1 Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2025
- 2 Convention de partenariat Eco-Rangers Alsace-Lorraine
- 3 Modification de la durée hebdomadaire de service
- 4 Acceptation chèques fermage Fortmann et Lentz
- 5 Echange terrains à Moderfeld
- 6 Commission Consultative Communale de la Chasse : bilan et décision

DIVERS :

- 1 Elections municipales Mars 2026
- 2 Sécurité routière dans le village
- 3 Chemin cyclable
- 4 Antenne télé communale
- 5 Inauguration de illuminations de Noël : bilan
- 6 Escalier toboggan aire de jeux

1/ Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître ses observations éventuelles quant au procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2/ Convention partenariat Eco-Rangers Alsace-Lorraine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer une convention de partenariat avec l'association des Eco Rangers Alsace Lorraine pour la mise en place d'une politique de protection de l'environnement, des animaux, des personnes et des biens.

Décision approuvée à l'unanimité

3/ Modification de la durée hebdomadaire de service

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non-complet ;

Vu le décret n°2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2025 créant le poste d'adjoint technique avec un coefficient d'emploi de 10/35èmes.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 novembre 2025 ;

Considérant que Madame Monique BURG accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique avec un coefficient d'emploi de 15/35èmes ;

- **DE CREER** le poste d'adjoint technique avec un coefficient d'emploi de 10/35èmes

- **DE PUBLIER** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion ;

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision approuvée à l'unanimité.

**4/ Acceptation chèques fermage Fortmann et Lentz**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le chèque de 80,45 € de l' EARL Fortmann 67330 Obersoultzbach :  
fermage des terres communales 2025.

**ACCEPTE** le chèque de 40 € de Monsieur Alexandre LENTZ 62, rue Principale  
67320 Pfalzweyer: fermage des terres communales 2025.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision approuvée à l'unanimité.

**5/ Echanges terrains à Moderfeld**

A la demande de Monsieur Théo TSCHANTZ pour suivre un dossier préparé par un  
Conseil Municipal précédent et fixer le tracé des chemins communaux à Moderfeld  
près de la Source de la Moder,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et en l'absence de  
Monsieur Théo TSCHANTZ,

**DECIDE** de procéder à l'échange des parcelles E 652 (41 m<sup>2</sup>) et E 658 (63 m<sup>2</sup>)  
appartenant à la Commune (total : 104 m<sup>2</sup>) contre les parcelles  
E 657 (6 m<sup>2</sup>), E 654 (61 m<sup>2</sup>) et E 655 (53 m<sup>2</sup>) appartenant à  
Monsieur Théo TSCHANTZ (total : 120 m<sup>2</sup>)

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision approuvée à l'unanimité.

**6/ Mise en demeure des locataires de chasse de réduire la population de sangliers**

A la demande des services de l'État (DDT67) faisant suite à l'alerte du Fonds  
Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FIDS), la Commission  
Consultative Communale de la Chasse s'est réunie le 17 novembre 2025.

La Commission a relevé en particulier une carence notoire de l'Association de Chasse du  
Rehkoepfel en termes d'actions visant la réduction de la population de sangliers et a voté  
(6 voix pour ; 5 abstentions ; 1 voix contre) pour une mise en demeure des locataires de la  
chasse de réduire la population de sangliers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** une première mise en demeure de l'Association de Chasse du Rehkoepfel de  
procéder à une réduction drastique de la population de sangliers par la multiplication des  
battues et tirs de nuit.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision approuvée à l'unanimité

## DIVERS

1/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates des prochaines élections municipales fixées au 15 et 22 mars 2026.

2/ Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan des discussions avec la CEA pour sécuriser la circulation dans le village.

3/ Après l'accord de l'ONF et de la Commune de Wingen sur Moder, le tracé du chemin cyclable entre Zittersheim et Wingen sur Moder, dans le but de sécuriser le trajet pour les vélos par la forêt, a été délimité. Dès réception du devis pour ces travaux, le Maire demandera les subventions correspondantes à la Région et autres organismes concernés.

4/ Au vu du petit nombre d'abonnés restant, la prestation pour le Réseau Câblé ne sera plus facturée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le service s'arrêtera à la fin de cette même année.

5/ L'inauguration des illuminations de Noël a été un vif succès malgré des conditions météorologiques défavorables.

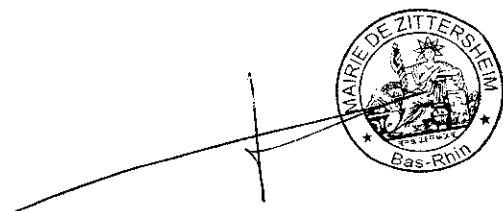
6/ L'escalier situé sur l'aire de jeu près du toboggan sera supprimé n'étant pas conforme à la législation (marches trop hautes).

Suivent les signatures de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Zittersheim le 29 janvier 2026

Le Maire : Jean-Marc REICHHART

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Reichhart', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE ZITTERSHEIM' at the top and 'Bas-Rhin' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.